



VILLE DE BIOT

Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Grasse
Canton d'Antibes-Nord
Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e
V I L L E D E B I O T

E X T R A I T D U R É G I S T R E
des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 31 MARS 2016	FINANCES
N° d'enregistrement 2016 / 36 / 1-10	BUDGET ANNUEL EAU - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2015

NOMBRE DE MEMBRES						CONVOCATION
En exercice	Quorum	Présents	Représentés	Votants	Absents	
29	15	21	7	28	1	Le 23 mars 2016
Certifié exécutoire compte tenu de :						Le Maire 
L'AFFICHAGE EN MAIRIE		LA TRANSMISSION EN SOUS-PREFECTURE		LA RECEPTION EN SOUS-PREFECTURE		
Le 11 AVR. 2016		Le 08 AVR. 2016		Le 08 AVR. 2016		

L'An deux mille seize, le trente et un mars, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Biot, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Madame Guilaine DEBRAS, Maire.

Secrétaire de Séance : Madame Marjorie CHAVENON

ETAIENT PRESENTS

Mme DEBRAS, Maire, M. MAZUET, M. ANASTILE, Mme LEMARCHAND, Mme BRET, M. CHAGNEAU, Mme GIUNIPERO, M. CAMATTE, Mme BROSSET, **Adjoints**, M. VINCENT, Mme MAURY, M. GUARINO, M. CHAVENON, Mme MADERS, Mme BAES, M. ZEPPA, M. ESSAYIE, M. SABA, M. MERRIEN, Mme CHAVENON, Mme PRADELLI, M. PREVOST, M. DERMIT, Mme SANTAGATA, M. FORTUNÉ, Mme DESCHARENTRES, Mme AUFEUVRE, Mme GIOGLI, M. RUDIO, **Conseillers Municipaux**.

PROCURATIONS

M. Patrick CHAGNEAU donne procuration à Mme Claire BAËS.
Mme Hélène MADERS donne procuration à Mme Véronique LEMARCHAND.
M. Luca ZEPPA donne procuration à M. Guy ANASTILE.
M. Christophe SABA donne procuration à M. Egidio GUARINO.
M. Baptiste MERRIEN donne procuration à M. Michel MAZUET.
Mme Sylvie SANTAGATA donne procuration à Mme Nicole PRADELLI.
Mme Sophie DESCHARENTRES donne procuration à M. Jean-Pierre DERMIT.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire se retire et donne la parole à son Premier Adjoint, désigné par le Conseil Municipal pour présider la séance sur la présente délibération.

Madame Véronique LEMARCHAND, 3^{ème} Adjointe au Maire, déléguée aux Finances, rapporteur, EXPOSE :

Le Compte Administratif 2015 du budget Eau laisse apparaître sur la balance générale présentée ci-dessous un excédent d'exploitation de 87 208,60 € et un solde positif de la section d'investissement de 1 538,97 € soit un résultat global de clôture de 88 747,57 € :

BUDGET EAU						
2015						
Exploitation		Investissement		Ensemble		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Total opérations exercice	14 448,43 €	14 299,58 €	2 350,19 €	48 633,99 €	16 798,62 €	62 933,57 €
Résultat 2015 (CA/CG)	148,85 €			46 283,80 €		46 134,95 €
Résultat 2014 reporté		87 357,45 €	44 744,83 €			42 612,62 €
Résultat cumulé 2015		87 208,60 €		1 538,97 €		88 747,57 €

Il est également donné connaissance de la nature des restes à réaliser pour un montant total de 72 052,88 €.

Considérant l'exposé du rapporteur,

Le CONSEIL MUNICIPAL,
OÙ le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
PAR 21 voix POUR
ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHARENTRES, Madame AUFEUVRE)

- DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif.
- RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser qui sont présentés pour un montant de 72 052,88 €.
- VOTE ET ARRÊTE les résultats du Compte Administratif 2015 qui laisse apparaître sur la balance générale un excédent d'exploitation de 87 208,60 € et un solde positif de la section d'investissement de 1 538,97 € soit un résultat global de clôture de 88 747,57 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

FAIT et DÉLIBÉRÉ les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Biot, le 4 avril 2016

Le Maire,

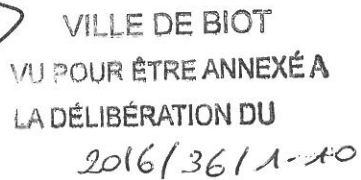


Guilaine DEBRAS
Vice-présidente de la CASA

Pièces jointes:

- ☐ Compte Administratif 2015 Budget Eau.
- ☐ L'état des RAR.
- ☐ Rapport de présentation.

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 10 DE L'EXERCICE : 2015 VERS L'EXERCICE 2016 EN INVESTISSEMENT
Reste à réaliser

[illegible]

NOTE DE PRESENTATION

La Loi du 17 août 2015 prévoit à l'article 98 codifié, article L2313-1 du Cgct, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Compte Administratif (CA) rapproche les prévisions inscrites au Budget Primitif (BP) des réalisations effectives en dépenses et en recettes. Il présente les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis par Le Maire au Conseil Municipal pour approbation avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le Compte Administratif est un document budgétaire obligatoire.

Il est présenté en deux sections :

☐ La Section d'exploitation regroupe :

- **En recettes** : la surtaxe de l'eau.
- **En dépenses** : toutes celles nécessaires à l'exploitation du service (charges à caractère général, de personnel, dotations aux amortissements).

☐ La Section d'Investissement regroupe :

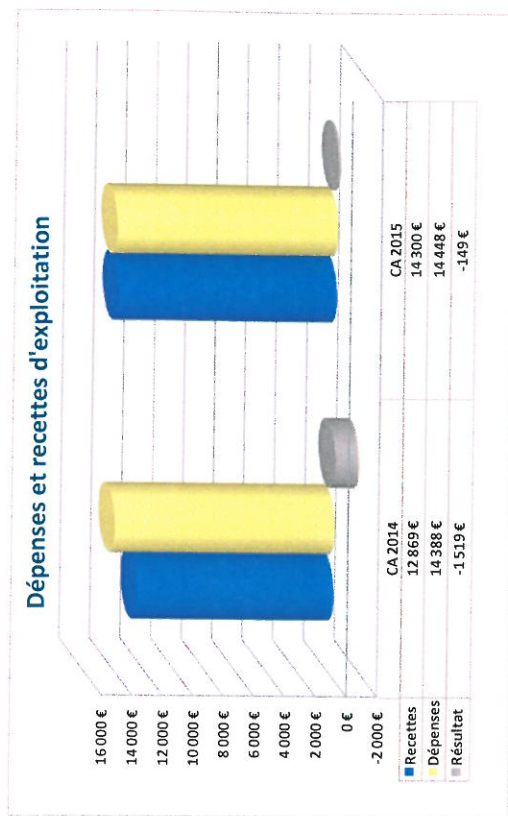
- **En recettes** : le remboursement de la TVA.
- **En dépenses** : les dépenses d'équipement du service (études, travaux en cours,...).

Le Compte Administratif 2015 présente le **résultat de l'année 2015** ainsi que les réserves passées accumulées. L'excédent 2015 est égal à **46 135 €** et le **résultat cumulé s'élève à 88 748 €** (Exploitation et Investissement).

Les paragraphes suivants détaillent les écritures budgétaires pour l'année 2015 et la comparaison entre les deux derniers exercices : 2014 et 2015.

I - Section d'exploitation

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des dépenses et recettes de d'exploitation 2014-2015 :



Le résultat d'exploitation de l'année 2015 est en globale stabilisé par rapport à l'année 2014.

I - Recettes d'exploitation

Les recettes réelles d'exploitation 2015 se sont élevées à 14 300 € (+11% par rapport à celles réalisées en 2014). Leur taux d'exécution par rapport aux prévisions du Budget 2015 est de 110%.

Il n'y a qu'un seul type de recette d'exploitation sur le budget annexe de l'eau : il s'agit de la surtaxe reversée par Véolia. Cette surtaxe a été fixée à 0.1 € par mètre cube par délibération du Conseil Municipal en date du 29/05/2008.

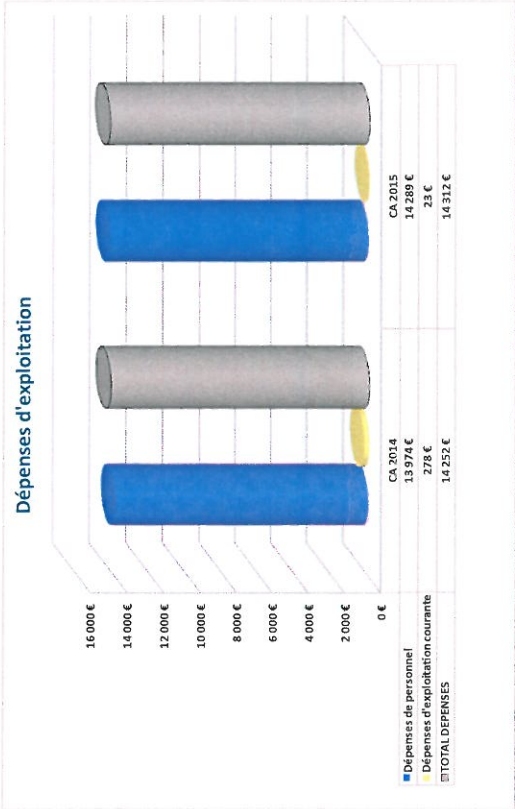


VILLE DE BIOT
VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À
LA DÉLIBÉRATION DU

2016/36/1-10

2- Dépenses d'exploitation

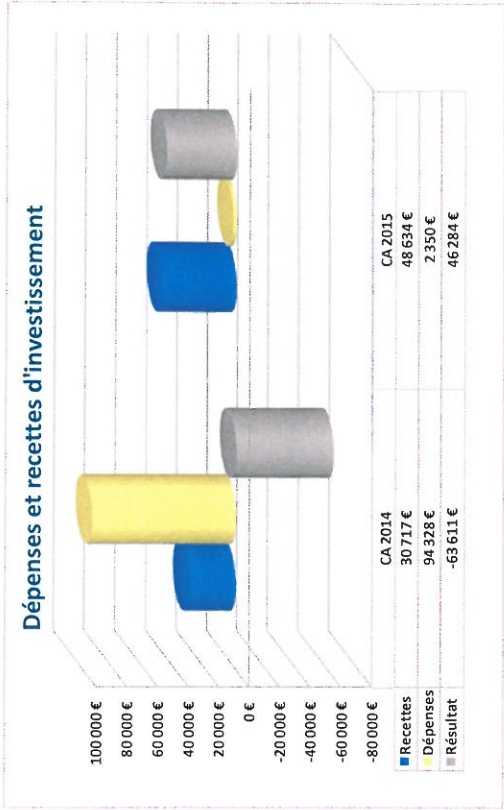
Les dépenses (réelles et d'ordre) d'exploitation se sont élevées à 14 448 € dont 14 312 € de dépenses réelles. Leur taux d'exécution par rapport aux prévisions du Budget 2015 est de 69 %.



- **Les dépenses de personnel** constituent quasiment 100% des dépenses réelles d'exploitation. Elles font l'objet d'une inscription parallèle en recettes de fonctionnement sur le Budget de la Ville.

II - Section d'Investissement

Contrairement à la Section d'exploitation, la Section d'investissement est essentiellement composée de dépenses non récurrentes en lien avec les projets d'investissements.



I- Recettes d'Investissement

Les recettes (réelles et d'ordre) d'investissement 2015 se sont élevées 48 634 €, dont 48 498 € de recettes réelles. Leur taux d'exécution par rapport aux prévisions du Budget 2015 est de 74 %.

Il s'agit du **remboursement de la TVA** sur les dépenses d'investissement payées l'année précédente (il est donc présenté en 2015 le remboursement de la TVA payée en 2014).

2- Dépenses d'Investissement

Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 2 350 €. Leur taux d'exécution par rapport aux prévisions du Budget 2015 est de 2 %.